

Les conseils Atlantic

Pose et entretien des chauffe-eau



Atlantic vous accompagne lors de vos chantiers grâce à ce guide regroupant les conseils de pose et d'entretien pour les chauffe-eau électriques et thermodynamiques.

Afin d'éviter les risques, adoptez les bons réflexes !

N'hésitez pas à consulter les notices pour plus de précisions.



En cas de non respect des consignes, vous risquez d'être responsable d'un sinistre.

Les sinistres peuvent être classés en 3 catégories :

- Les dégâts des eaux (fuites, infiltrations, dégâts matériels) qui peuvent impliquer plusieurs logements. Le coût des sinistres peut atteindre entre **1500 €** et **5000 €**.
- Les incendies, entraînant entre **10 000 €** et **15 000 €** en moyenne. En fonction des cas le coût des sinistres peut être bien supérieur à ces montants.
- Les chutes de produits, pouvant entraîner des dégâts matériels mais surtout des blessures corporelles graves. Les dommages peuvent atteindre jusqu'à **1 500 €**.



Mise en place

- Choix d'un local hors gel page 6
- Respect d'un espace d'accès page 7
- Fixation au mur obligatoire page 8
- Installation d'un bac de récupération d'eau page 9

Raccordements hydrauliques

Sur l'eau froide

- Raccordement du groupe de sécurité page 10
- Respect d'une dureté de l'eau > 8°f page 11

Sur l'eau chaude

- Limiteur de température obligatoire page 12
- Raccord diélectrique obligatoire page 13

Raccordements électriques

- Raccordement en fil rigide 2,5 mm² page 14
- Branchement électrique sur l'entrée du thermostat page 15

Entretien

- Remplacement des anodes magnésium page 16
- Détartrage du chauffe-eau page 17

Conseils spécifiques aux chauffe-eau thermodynamiques

- Raccordement aéraulique page 18
- Entretien régulier page 19

Accessoires

- Accessoires de portage page 20
- Accessoires EasyKit page 21
- Accessoires indispensables page 22

Services

- Les services Atlantic page 23
- Assistance technique en cas de sinistre page 24
- Conditions de garanties page 25
- Les conseils Atlantic page 26

Gammes de chauffe-eau : économies, confort, intégration...

... vous aider à bien choisir

GAMME NEUF ET RÉNOVATION			GAMME RÉNOVATION		
★ ★ HAUTE PERFORMANCE			★ PERFORMANCE		
CALYPSO CONNECTÉ MURAL	CALYPSO CONNECTÉ SUR SOCLE	CALYPSO CONNECTÉ SPLIT INVERTER	EGÉO	VIZENGO	ZÉNÉO

GAMME RÉNOVATION				
m ² GAIN DE PLACE		LES ACCESSIBLES		
LINÉO CONNECTÉ	ODÉO	CHAUFFÉO+	CHAUFFÉO	PETITES CAPACITÉS

ÉCONOMIES	GAMME NEUF ET RÉNOVATION			GAMME RÉNOVATION		
	Type	Thermodynamique	Thermodynamique	Thermodynamique	Thermodynamique	Électrique
Étiquette énergétique	A+	A+	A+	A+	C	C
Connectivité	✓	✓	✓			
Production intelligente d'eau chaude	✓	✓	✓		✓	
DURABILITÉ	Résistance stéatite ACI Hybride			Résistance stéatite ACI Hybride		
	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Garantie cuve	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
Garantie pompe à chaleur	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans		
Garantie pièces	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans
DIVERSITÉ DE LA GAMME	Résistance stéatite ACI Hybride			Résistance stéatite ACI Hybride		
	100 et 150 L	200 et 250 L	200 et 270 L	200 et 270 L	150 à 300 L	50 à 300 L
Accessoires de pose livrés de série	Easykit	Easyraccord	Easykit	Easyraccord	Easykit	Easykit
Accessoires de pose en option	Easymanip (muraux à partir de 150 L)		Easymanip (muraux à partir de 150 L)	Easymanip (muraux à partir de 150 L)	Easymanip (muraux à partir de 150 L)	

ÉCONOMIES	GAIN DE PLACE		LES ACCESSIBLES		
	Type	Électrique	Électrique	Électrique	Électrique
Étiquette énergétique	B	À partir de A	C	C	B
Connectivité	✓				
Production intelligente d'eau chaude	✓				
DURABILITÉ	Résistance stéatite Anode magnésium		Résistance stéatite Anode magnésium		
	5 ans	3 ans	5 ans	5 ans	3 ans
Garantie cuve	5 ans	3 ans	5 ans	5 ans	3 ans
Garantie pompe à chaleur	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	1 an
Garantie pièces	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	1 an
DIVERSITÉ DE LA GAMME	Résistance stéatite Anode magnésium		Résistance stéatite Anode magnésium		
	40 à 120 L	15 et 30 L	50 à 300 L	50 à 500 L	15 à 50 L
Accessoires de pose livrés de série			Easykit		
Accessoires de pose en option			Easymanip (muraux à partir de 150 L)	Easymanip (muraux à partir de 150 L)	

CONSEIL N°1

Choix d'un local hors gel



Un chauffe-eau doit être installé dans un local hors gel qui ne descend pas en dessous de 4 °C* toute l'année.

La température de la pièce ne doit pas excéder 35 °C.

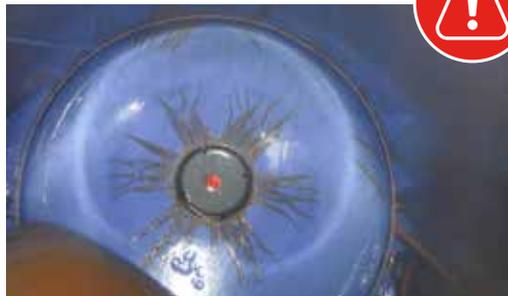


EN CAS DE NON RESPECT DE LA CONSIGNE, LES RISQUES SONT :

- Gel du groupe de sécurité
- Rupture de la cuve par surpression

DOMMAGES :

- Inondation
- 5 à 10 cm d'eau dans la maison
- Parquet détruit



INTÉRIEUR DE LA CUVE ENDOMMAGÉE



PARQUET DÉTRUIT

Le coût du sinistre peut atteindre 1500 à 5000 € en moyenne**

* Pour les chauffe-eau thermodynamiques sur air ambiant, la température du local ne doit pas descendre en dessous de 5 °C
** Estimation du préjudice financier causé par les dommages liés au défaut d'installation décrit dans chacun des cas.

CONSEIL N°2

Respect d'un espace d'accès



Il est obligatoire de respecter un espace de 400 mm en face de chaque équipement électrique et hydraulique afin de laisser le chauffe-eau accessible pour son entretien périodique. Le groupe de sécurité doit rester accessible.

Conseils d'entretien

- Manipulation du groupe de sécurité 1 fois par mois
- Détartrage tous les 2 ans



EN CAS DE NON-RESPECT DE LA CONSIGNE, LES RISQUES SONT :

- Non visibilité
- Pas d'entretien possible

DOMMAGES :

- Corrosion de la cuve
- Rupture de la cuve
- Détérioration du revêtement de sol



ESPACE INSUFFISANT SOUS LE CHAUFFE-EAU



SOL DÉTÉRIORÉ

Le coût du sinistre peut atteindre 1500 à 5000 € en moyenne*

* Estimation du préjudice financier causé par les dommages liés au défaut d'installation décrit dans chacun des cas.

CONSEIL N°3

Fixation au mur obligatoire



Un chauffe-eau vertical mural installé sur un trépied doit obligatoirement être fixé au mur avec des chevilles adaptées pour supporter l'appareil (conformément à la norme EN 60-335-1 article 20).



Il est recommandé d'utiliser le modèle de trépied adapté au chauffe-eau et de ne jamais modifier un trépied.

Retrouvez l'ensemble des accessoires chauffe-eau en **page 21** ou sur le site www.atlantic-pro.fr



EN CAS DE NON RESPECT DE LA CONSIGNE, LES RISQUES SONT :

- Risque d'arrachement du mur ou de basculement du trépied

DOMMAGES :

- Chute du chauffe-eau
- Dégâts des eaux
- Traumatisme sur des personnes

Le coût du sinistre peut atteindre 1500 €*.



ARRACHEMENT DU MUR



CHUTE DU CHAUFFE-EAU

* Estimation du préjudice financier causé par les dommages liés au défaut d'installation décrit dans chacun des cas.

CONSEIL N°4

Installation d'un bac de récupération d'eau



BAC DE RÉCUPÉRATION POUR LES CHAUFFE-EAU CLASSIQUES

Un bac de récupération d'eau raccordé au réseau d'eaux usées doit être obligatoirement installé sous le chauffe-eau lorsque celui-ci est placé dans un faux plafond, des combles ou au-dessus de locaux habités.



BAC DE RÉCUPÉRATION POUR LES CHAUFFE-EAU PLATS ET LINÉO CARRÉS (INSTALLATION EN POSITION VERTICALE UNIQUEMENT) COMPATIBLE AVEC L'ACCESSOIRE CACHE-PIQUAGE POUR UNE MEILLEURE INTÉGRATION



Retrouvez les bacs de récupération d'eau adaptés aux chauffe-eau classiques et plats en **page 21** ou sur le site atlantic-pro.fr



EN CAS DE NON RESPECT DE LA CONSIGNE, LES RISQUES SONT :

- Risques de dégâts très importants générés par une simple fuite

DOMMAGES :

- Détérioration du plafond
- Infiltration d'eau sur les étages inférieurs



PLAFOND DÉTÉRIORÉ



INFILTRATION D'EAU

Le coût du sinistre peut atteindre de 1500 à 5 000 € en moyenne*.

* Estimation du préjudice financier causé par les dommages liés au défaut d'installation décrit dans chacun des cas.

CONSEIL N°5

Raccordement du groupe de sécurité



Un groupe de sécurité (non fourni avec le chauffe-eau) conforme à la norme NF EN 1487 doit impérativement être raccordé sur l'entrée d'eau froide du chauffe-eau.

Aucun organe (vanne, clapet, réducteur...) ne doit être raccordé entre le chauffe-eau et le groupe de sécurité.

Le réducteur de pression doit être raccordé juste après le compteur d'eau.

Il est recommandé de manipuler (au moins une fois par mois) la soupape du groupe de sécurité en position vidange pendant quelques secondes pour garantir son bon fonctionnement.



EN CAS DE NON RESPECT DE LA CONSIGNE, LES RISQUES SONT :

- Groupe de sécurité inopérant si la vanne est fermée
- Rupture de la cuve par surpression

DOMMAGES :

- Inondation



ORGANE RACCORDÉ

Le coût du sinistre peut atteindre 1500 à 5000 € en moyenne*

* Estimation du préjudice financier causé par les dommages liés au défaut d'installation décrit dans chacun des cas.

CONSEIL N°6

Respect d'une dureté de l'eau > 8°f



Lorsqu'un adoucisseur alimentant l'eau chaude sanitaire est installé, celui-ci doit impérativement être réglé pour avoir une valeur de TH > 8°f (valeur correspondant au DTU 60.1, additif n°4).



EN CAS DE NON RESPECT DE LA CONSIGNE, LES RISQUES SONT :

- Eau fortement agressive en cas de réglage en dessous de 8°f
- Fuite prématurée du chauffe-eau par corrosion

DOMMAGES :

- Inondation
- Dommages sur revêtement de sol



CORROSION DE LA CUVE



SOL ENDOMMAGÉ

Le coût du sinistre peut atteindre 1500 à 5000 € en moyenne*

* Estimation du préjudice financier causé par les dommages liés au défaut d'installation décrit dans chacun des cas.

CONSEIL N°7

Limiteur de température obligatoire



Dans le cas d'installation de tuyaux en matériau de synthèse (PER, multicouche), il est obligatoire d'installer ce limiteur de température directement sur la sortie d'eau chaude du chauffe-eau, afin de répondre au DTU 60.1 chapitre 5.2.5.

Il est interdit d'utiliser des tuyaux en matériaux de synthèse directement en sortie eau chaude (DTU 60.1)

Pour éviter tout risque de brûlures, il est conseillé de protéger les points de puisage des pièces destinées à la toilette afin de ne pas dépasser 50 °C (Arrêté du 30 novembre 2005*), soit par :

- le mitigeur en sortie de cuve,
- le mitigeur proche des points de puisage,
- des mitigeurs thermostatiques dont la température de sortie est certifiée à 50 °C maximum.



EN CAS DE NON RESPECT DE LA CONSIGNE, LES RISQUES SONT :

- Éclatement du tuyau PER sous l'effet de la pression et de la température de l'eau

DOMMAGES :

- Inondation

Si l'eau est distribuée à plus de 50 °C aux points de toilette, les conséquences seront des risques de brûlures graves

Le coût du sinistre peut atteindre 1500 à 5000 € en moyenne**



TUYAU ÉCLATÉ

* Pour le marché du neuf ; selon l'arrêté du 30 novembre 2005

** Pour les rénovations, selon les Règles de l'Art Grenelle Environnement - Installations d'eau Chaude Sanitaire étant les documents techniques de référence.

** Estimation du préjudice financier causé par les dommages liés au défaut d'installation décrit dans chacun des cas.

CONSEIL N°8

Raccord diélectrique obligatoire



Il est impératif d'installer un raccord diélectrique en sortie d'eau chaude du chauffe-eau, afin d'éviter la corrosion de la tubulure (contact direct fer/cuivre). Les raccords en laiton sont interdits à ce niveau (DTU 60.1).

Ce raccord diélectrique devra être installé avec les précautions mentionnées dans la notice.



Retrouvez **EasyRaccord**, raccord diélectrique tournant livré de série avec Calypso, Egéo, Vizengo, Zénéo et Chaufféo+ (cf. page 21).

ATTENTION : Il est impératif d'utiliser un joint fibre pour assurer l'étanchéité des raccords diélectriques. Il est conseillé de vérifier l'état de surface des piques et ébavurer au besoin.

Pour éviter tout risque de corrosion, il est interdit d'utiliser du téflon ou de la filasse.



Serrage des raccords : 40 N.m maximum



EN CAS DE NON RESPECT DE LA CONSIGNE, LES RISQUES SONT :

- Corrosion prématurée au niveau du raccordement
- Fuite au niveau du piquage eau chaude

DOMMAGES :

- Inondation

CORROSION SUR RACCORD DIÉLECTRIQUE



DÉFAUT D'ÉTANCHÉITÉ

Le coût du sinistre peut atteindre 1500 à 5000 € en moyenne**

* Estimation du préjudice financier causé par les dommages liés au défaut d'installation décrit dans chacun des cas.

CONSEIL N°9

Raccord en fil rigide 2,5 mm²



Le raccordement électrique d'un chauffe-eau doit impérativement être conforme à la norme NFC 15-100 et être fait en fil rigide 2,5 mm².

Les fils doivent être serrés correctement sur le bornier.

Le chauffe-eau doit être raccordé à la terre.

Alimentation monophasée : liaison électrique assurée en câbles rigides de section minimum 3G x 2,5 mm².

Alimentation triphasée : 4G x 2,5 mm².

Avec les « connecteurs rapides » toujours vérifier la compatibilité avec les câbles à raccorder (souples/rigides).

En cas d'appareil précâblé, il est interdit de raccourcir le câble. **Les fils souples doivent être obligatoirement sertis.**

Serrage des bornes

Il est impératif de vérifier le bon serrage des bornes avant de fermer les capots.

Rappel de la NFC 15-100 § 526.1 :
« Les connexions doivent être réalisées de façon telle qu'aucun desserrage ni rupture de brins ne soit possible sous l'effet des échauffements, variations de charge, vibrations des matériaux dans les conditions de service. »



EN CAS DE NON RESPECT DE LA CONSIGNE, LES RISQUES SONT :

- Écrasement du fil dans la boîte de dérivation ou mauvais contact dans un « connecteur rapide » : échauffement générant un départ de feu.

DOMMAGES :

- Incendie

Le coût du sinistre peut atteindre 10 000 à 15 000 € en moyenne*

INCENDIE

* Estimation du préjudice financier causé par les dommages liés au défaut d'installation décrit dans chacun des cas.

CONSEIL N°10

Raccordements électriques sur l'entrée du thermostat



Le raccordement électrique d'un chauffe-eau doit impérativement se faire sur l'entrée du thermostat.

Dans le cas des chauffe-eau ACI Hybride, le raccordement électrique se fait sur le bornier prévu à cet effet.

Ne jamais raccorder une résistance en direct.



EN CAS DE NON RESPECT DE LA CONSIGNE, LES RISQUES SONT :

- Thermostat inopérant
- Fonctionnement de la résistance en permanence sans régulation de température

DOMMAGES :

- Vaporisation
- Entraîne une déformation de tous les composants PVC de l'appareil et/ou des appareils aux alentours (température de la pièce approchant les 100 °C)

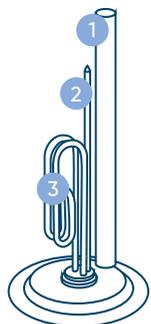
Le coût du sinistre peut atteindre 10 000 à 15 000 € en moyenne*

VAPORISATION

* Estimation du préjudice financier causé par les dommages liés au défaut d'installation décrit dans chacun des cas.

CONSEIL N°11

Remplacement des anodes magnésium



- 1 Anode magnésium
- 2 Résistance blindée
- 3 Doigt de gant de sonde

L'anode magnésium sert à protéger la cuve du chauffe-eau de la corrosion. Son action est cependant limitée dans le temps, l'entretien et éventuellement le remplacement de l'anode sont nécessaires le cas échéant (cf. notice)

L'entretien est donc nécessaire sur les gammes Linéo Connecté, Chaufféo +, Chaufféo et Petites Capacités.



La protection ACI Hybride apporte une réponse à tous les types d'eaux même les plus agressives, pour une durée de vie prolongée*.

(Disponible sur les gammes Calypso connecté, Egéo, Vizengo et Zénéo)

La protection ACI Hybride consiste en une projection uniforme de magnésium grâce à l'action d'un courant permanent et de la combinaison d'une anode hybride en titane. Ainsi les particules protègent la cuve de façon durable et permanente.



EN CAS DE NON RESPECT DE LA CONSIGNE, LES RISQUES SONT :

Une anode magnésium usée aura tendance à disparaître avec le temps. La cuve du chauffe-eau ne sera donc plus protégée. Si elle n'est pas remplacée, les conséquences seront :

- Accélération du processus de corrosion
- Perçage de la cuve
- Fuite

DOMMAGES :

- Inondation



ANODE CONSUMÉE



CORROSION DE LA CUVE

Le coût du sinistre peut atteindre 1500 à 5000 € en moyenne**

* Dans les eaux agressives par rapport à un chauffe-eau classique Atlantic

Conditions d'emploi: concerne la cuve des appareils, sous réserve de l'utilisation de l'eau potable des réseaux conformes aux normes en vigueur.

** Estimation du préjudice financier causé par les dommages liés au défaut d'installation décrit dans chacun des cas.

CONSEIL N°12

Détartrage du chauffe-eau



Afin de garantir la longévité de l'équipement, il est fortement conseillé de procéder à l'entretien de la cuve, en réalisant une vidange et un détartrage tous les 2 ans en fonction de la qualité de l'eau.

Dans le cas du chauffe-eau Chaufféo, la vidange est une étape obligatoire dans le processus de remplacement de l'anode et de la résistance.



EN CAS DE NON RESPECT DE LA CONSIGNE, LES RISQUES SONT :

- Manque d'eau chaude
- Eau chaude qui tarde à venir
- Surconsommation d'énergie
- Entartrage
- Détérioration de la cuve

DOMMAGES :

- Inondation



ENTARTRAGE



CUVE DÉTÉRIORÉE

Le coût du sinistre peut atteindre 1500 à 5000 € en moyenne**

* Estimation du préjudice financier causé par les dommages liés au défaut d'installation décrit dans chacun des cas.

CONSEIL N°13

Raccordement aéraulique



Il est important de respecter les préconisations du constructeur concernant le type de gaines, leurs longueurs, le nombre de coudes, ainsi que le type d'entrée/sortie.

Les gaines souples sont fortement déconseillées car il y a trop de risques d'écrasement, rétractation ou pertes de charges.



EN CAS DE NON RESPECT DE LA CONSIGNE, LES RISQUES SONT :

- Manque d'eau chaude
- Codes pannes
- Bruit
- Condensation
- Réduction de la durée de vie de la PAC

DOMMAGES :

- Compresseur hors d'usage



GAINES RETRACTÉES

Le coût du sinistre peut atteindre 800 € en moyenne*

* Estimation du préjudice financier causé par les dommages liés au défaut d'installation décrit dans chacun des cas.

CONSEIL N°14

Entretien régulier



Un chauffe-eau thermodynamique nécessite un entretien particulier. Il est notamment recommandé de :

- Vérifier la propreté de l'évaporateur tous les 2 ans.
- Vérifier la bonne évacuation des condensats tous les ans et nettoyer le bac d'évacuation.



EN CAS DE NON RESPECT DE LA CONSIGNE, LES RISQUES SONT :

- Manque d'eau chaude
- Codes pannes
- Bruit
- Réduction de la durée de vie de la PAC
- Mauvaise évacuation des condensats

DOMMAGES :

- Inondation



ÉVACUATION CONDENSATS BOUCHÉE

ÉVAPORATEUR ENCRASSÉ

Le coût du sinistre peut atteindre 2 000 € en moyenne*

* Estimation du préjudice financier causé par les dommages liés au défaut d'installation décrit dans chacun des cas.

Accessoires de portage



Atlantic vous simplifie la vie en développant une gamme exclusive d'accessoires de transport et de manutention de ses chauffe-eau. Conçue par et pour vous.

SANGLES DE PORTAGE EASYLIFT

- Permet de transporter facilement et de manière stable le chauffe-eau emballé sur le chantier
- Facilite le passage dans les endroits exigus (escaliers, couloirs, portes)
- Protège le dos
- Transport à la verticale, le chauffe-eau est sécurisé
- Compatible avec tous les chauffe-eau Atlantic



Découvrez le film EasyLIFT



Pack de 2 harnais + 1 sangle centrale
CODE: 009241

VENTOUSES DE PORTAGE EASYGRIP

- Facilitent la prise en main
- Positionnables à la hauteur souhaitée
- Spécialement adaptées aux cuves arrondies
- Permettent d'enlever facilement à 2 personnes le chauffe-eau à remplacer et d'installer le nouveau
- Compatibles avec tous les chauffe-eau Atlantic et PECS*



Découvrez le film EasyGRIP



Pack de 2 ventouses + 1 mallette de transport
CODE: 009240

EASYMANIP

- Compatible avec tous les chauffe-eau thermodynamiques muraux Atlantic et chauffe-eau électriques muraux à partir de 150 L
- Soulage l'effort de pose
- Simplifie l'intégration dans un placard



CODE: 350200

* Sauf Chaufféo VM50 étroit

Accessoires EasyKit



GAIN DE TEMPS



FACILITÉ DE POSE



Découvrez le film EasyFIX

EASYKIT COMPREND



EASYFIX

- 1 Utilisation des anciennes vis
- 2 Serrage des écrous avant la pose
- 3 Et voilà, votre chauffe-eau est posé !

EASYRACCORD



Raccord diélectrique tournant

EASYKIT EST LIVRÉ DE SÉRIE SUR LES VERTICAUX MURAUX DE 75 L À 200 L



Calypso connecté



Vizengo



Zénéo



Chaufféo+

Accessoires indispensables

MODÈLES	ACCESSOIRES	CODE
CHAUFFÉO +	KIT TOUS COURANTS Verticaux Muraux 200 L Verticaux sur Socle	009239
	CACHE PIQUAGE BLANC 40/65/80 L CACHE PIQUAGE GRIS 40/65/80 L CACHE PIQUAGE BLANC 100/120 L CACHE PIQUAGE GRIS 100/120 L	341068 341069 341070 341071
LINÉO	BAC DE RÉCUPÉRATION D'EAU 40/65/80 L BAC DE RÉCUPÉRATION D'EAU 100/120 L (Installation verticale uniquement)	341072 341073
	CONSOLE DE FIXATION UNIVERSELLE De 50 à 200 L	009124
Verticaux Muraux (Sauf LINÉO)	PLAQUE DE FIXATION RAPIDE - De 50 à 100 L : 1 plaque - De 150 à 200 L : 2 plaques	009094
	TRÉPIED UNIVERSEL H = 518 mm	009231
	KIT PIEDS STABILISATEURS POUR TRÉPIED UNIVERSEL	800288
	TRÉPIED MÉTALLIQUE 100 à 200 L sauf compact, Chaufféo 100 L et PECS H = 463 mm	009131
	KIT D'ACCROCHAGE AU PLAFOND De 50 à 100 L De 150 à 200 L	009104 009105
Verticaux sur Socle	REHAUSSE De 150 à 300 L	009242
Horizontaux Muraux	KIT DE CÉRCLAGE Raccord dessous de 75 à 200 L	009115
ACI hybride	KIT TRI 400 V Chauffe-eau kitable	009134
	KIT AGRO De 100 à 300 L sauf Horizontaux Muraux	009233
Tous chauffe-eau	BAC DE RÉCUPÉRATION D'EAU 1 bac pour les Verticaux Muraux et sur Socle 2 bacs pour les Horizontaux Muraux	009234
	KIT DE RACCORDEMENT L = 400 mm 	009125
	RACCORD DIÉLECTRIQUE BI-MÉTALLIQUE Raccord non tournant Ø 15/21 Easyraccord tournant Ø 20/27	009110 009235

Services

Nos services en +
qui vous font gagner du temps

Vous apporter plus de sérénité au quotidien, c'est aussi une question de services. Atlantic vous propose des services exclusifs associés à nos produits.

96%

de clients satisfaits
par nos services

selon l'enquête ISA 2019



GARANTIE EXPRESS

Diagnostic par téléphone et envoi, si nécessaire, de la pièce de rechange sous garantie en 24h sans formalité administrative (service réservé aux installateurs professionnels).

Un numéro unique :

02 85 33 70 85

(prix d'un appel local)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et 13h30 à 18h



ESPACE SAV

Accès 24h/24-7j/7 à de nombreux services utiles (notices, vues éclatées, commande de pièces, vidéos techniques, gestion des garanties...).

www.atlantic-pro.fr
rubrique Services en ligne



FORMATIONS PRATIQUES

Inscrivez-vous aux formations avec des experts métiers sur des produits en fonctionnement pour développer votre expertise et votre activité, dans un de nos 9 centres de formation.

04 72 10 27 69

(prix d'un appel local)

www.atlantic-formations.fr



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site atlantic-pro.fr
ou flashez le QR code :

Assistance technique en cas de sinistre

EN CAS DE SINISTRE



IL FAUT VEILLER À :

- Déclarer le sinistre à sa compagnie d'assurances de responsabilité civile.
- Prendre des photos de l'installation.
- Ne pas enlever l'appareil du lieu du sinistre jusqu'à la fin des opérations d'expertise.
- Le remplacement avec facturation du produit est possible mais celui-ci doit être stocké sur les lieux du sinistre. le remplacement doit se faire en accord avec l'assureur du sinistré.
- Tout facturer (une intervention gratuite pourrait être interprétée comme une reconnaissance de responsabilité).
- Se rendre à l'expertise ou se faire représenter par son assureur (s'il est convoqué).
- Après accord de l'assurance du sinistré, procéder à la remise en état de l'installation.

Besoin d'un conseil ? D'un avis technique ?



02 85 33 70 85

Contactez l'Assistance Technique au **02 85 33 70 85**
(prix d'un appel local)

Conditions de garanties

Le chauffe-eau doit être installé par un professionnel ou une personne qualifiée conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux prescriptions de nos notices techniques. Il sera utilisé normalement et régulièrement entretenu par un spécialiste.

Dans ces conditions, notre garantie s'exerce par échange ou fourniture gratuite à notre distributeur des pièces reconnues défectueuses d'origine par nos services, ou le cas échéant de l'appareil, à l'exclusion des frais de main-d'œuvre et de transport ainsi que de toutes indemnités et prolongation de garantie.

Notre garantie prend effet à compter de la date de pose (facture d'installation ou d'achat faisant foi). En l'absence de justificatif, la date de prise en compte sera celle de fabrication indiquée sur la plaque signalétique du chauffe-eau, majorée de six mois. La garantie de la pièce ou du chauffe-eau de remplacement (sous garantie) cesse en même temps que celle de la pièce ou du chauffe-eau remplacé (premier matériel facturé). Les dispositions des présentes conditions de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'appliquent en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil. La défaillance d'une pièce ne justifie en aucun cas le remplacement de l'appareil. Atlantic tient à votre disposition l'ensemble des pièces détachées pendant une durée de 7 ans.

La garantie ne peut pas être appliquée dans les cas suivants :

- Des conditions d'environnement anormales
 - Dégâts divers provoqués par des chocs ou des chutes au cours des manipulations après le départ d'usine.
 - Positionnement de l'appareil dans un endroit soumis au gel ou aux intempéries (ambiances humides, agressives ou mal ventilées).
 - Utilisation d'une eau présentant des critères d'agressivité tels que ceux définis par le DTU Plomberie 60-1 additif 4 eau chaude (taux de chlorures, sulfates, calcium, résistivité et TAC).
 - Dureté de l'eau < 8°f.
 - Non respect des normes (NF EN 50160) de réseau électrique (alimentation électrique présentant des mini ou maxi de tension, des fréquences non conformes par exemple).
 - Dégâts résultant de problèmes non décelables en raison du choix de l'emplacement (endroits difficilement accessibles) et qui auraient pu être évités par une réparation immédiate de l'appareil.
- Une installation non conforme à la réglementation, aux normes et aux règles de l'art
 - Absence ou montage incorrect d'un groupe de sécurité neuf et conforme à la norme EN 1487, ou modification de son réglage...
 - Mise en place directement sur le chauffe-eau d'un système hydraulique empêchant le fonctionnement du groupe de sécurité (réduction de pression, robinet d'arrêt...) (cf. page 12)
 - Corrosion anormale des piquages (eau chaude ou eau froide) suite à un raccordement hydraulique incorrect (mauvaise étanchéité) ou absence de manchons diélectriques (contact direct fer-cuivre).
 - Raccordement électrique défectueux : non conforme à la norme NF C 15-100 ou aux normes en vigueur dans le pays, mise à la terre incorrecte, section de câble insuffisante, raccordement en câbles souples, non respect des schémas de raccordements prescrits par le constructeur.
 - Positionnement de l'appareil non conforme aux consignes de la notice.
 - Corrosion externe suite à une mauvaise étanchéité sur la tuyauterie.
 - Absence ou montage incorrect du capot de protection électrique.
 - Absence ou montage incorrect du passage de câble.
 - Chute d'un appareil suite à l'utilisation de fixations non adaptées au support d'installation
- Un entretien défectueux
 - Entartrage anormal des éléments chauffants ou des organes de sécurité.
 - Non entretien du groupe de sécurité se traduisant par des surpressions.
 - Modification du produit d'origine sans avis du constructeur ou utilisation de pièces détachées non référencées par celui-ci.
 - Non respect des conditions d'entretien de l'anode magnésium.



La sérénité s'installe avec vous

www.atlantic-pro.fr